



PREFET MARITIME DE L'ATLANTIQUE

PREFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE

**CONSEIL MARITIME DE FACADE  
SCRUTIN RELATIF A LA CONSTITUTION DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**PROCES-VERBAL  
RECENSEMENT GENERAL DES VOTES**

Le 9 juillet 2012, à la préfecture de la région Bretagne, s'est réuni le Conseil Maritime de la Façade Nord Atlantique Manche Ouest.

Au cours de cette séance, il a été procédé à l'élection des membres de la commission permanente du Conseil, et du président de la dite commission.

**Scrutin relatif à l'élection des membres de la commission permanente**

Conformément aux dispositions de l'article 8 du règlement intérieur fixant le quota des sièges à pourvoir pour la représentation des cinq collèges, les membres du conseil ont été invités à procéder à l'élection de leurs représentants à la commission permanente.

**Quinze sièges de titulaires et quinze sièges de suppléants sont à pourvoir.**

Chaque collègue a présenté une liste de candidats titulaires et, en nombre égal, une liste de suppléants. Lorsque le nombre de candidats était supérieur au quota du collège concerné, il a été procédé à un vote à bulletin secret. Dans ce cas, un bulletin de vote reprenant les candidatures a été remis à l'ensemble des membres du conseil.

Pour exprimer son vote, chaque électeur a été invité à mettre une croix dans la colonne en face du nom des candidats de son choix (titulaires et suppléants) dans la limite du nombre des sièges à pourvoir pour chaque collège et dont le total est 15. Il a ensuite introduit son bulletin de vote dans l'urne prévue pour le scrutin. L'émargement a été vérifié par deux scrutateurs.

Tous les votes ayant été recueillis, il a été procédé au dépouillement en séance. Le dépouillement a donné les résultats suivants :

**Nombre d'inscrits : 80**

**Nombre de votants (émargements sur la liste) : 63**

**Nombre de bulletins nuls (désignation supérieure au nombre de sièges à pourvoir, absence de désignation, bulletin sur lequel l'électeur s'est fait connaître, bulletin portant des mentions injurieuses) : 1**

**Nombre de bulletins blancs : 0**

**Nombre de suffrages exprimés : 62**

En conséquence ont été proclamés élus à la commission permanente :

**1/ Collège « Etat et établissements publics » (1 siège)**

**Titulaire :**

Monsieur VERMEULEN Patrice élu à l'unanimité

**Suppléant :**

Monsieur GOALLO René élu à l'unanimité

**2/ Collège « Collectivités territoriales et leurs groupements » (4 sièges)**

**Titulaires :**

Madame THOMAS Isabelle élue à l'unanimité

Madame L'HONEN Adeline élue à l'unanimité

Monsieur BREMONT Michel élu à l'unanimité

Monsieur GUEDON Louis élu à l'unanimité

**Suppléants :**

Monsieur LE DRIAN Jean-Yves élu à l'unanimité

Monsieur CLERGEAU Christophe élu à l'unanimité

Madame BERNARD Nathalie élue à l'unanimité

Monsieur DENIAUD Bernard élu à l'unanimité

**3/ Collège « Activités professionnelles et entreprises » (5 sièges)**

**Titulaire :**

Monsieur JOUNEAU José (COREPEM PdL) 60 voix

**Suppléant :**

Monsieur DUVAL Dominique (FFA) 60 voix

**Titulaire :**

Monsieur LE NEZET Olivier (CRPMEM BZH) 57 voix

**Suppléant :**

Madame BODMER Axelle (CRPMEM BZH) 57 voix

**Titulaire :**

Monsieur JENOT Hervé (CRC BS) 57 voix

**Suppléant :**

Monsieur BREST Goulven (CRC BN) 57 voix

**Titulaire :**

Monsieur CHALUS Jean-Pierre (GPM Na) 49 voix

**Suppléant :**

Monsieur CASTAING Laurent (GICAN) 49 voix

**Titulaire :**

Monsieur CAGNARD Jean-Christophe (CCI B) 39 voix

**Suppléant :**

Monsieur LE BIHAN Jean-Pierre (CRA B) 36 voix

**4/ Collège « Salariés des entreprises » (1 siège)**

**Titulaire :**

Monsieur QUENTEL Armand (CFDT) élu à l'unanimité

**Suppléant :**

Monsieur MORVEZEN Patrig (CFTC) élu à l'unanimité

**5/ Collège « Usagers de la mer et du littoral et associations de protection de l'environnement littoral ou marin » (4 sièges)**

**Titulaires :**

Monsieur LE STRAT Hervé Bretagne Vivante élu à l'unanimité

Monsieur L'HOSTIS Denez (FNE) élu à l'unanimité

Monsieur VINAY Paul (FNPPSF) élu à l'unanimité

Monsieur KERHOAS Jean (FFV) élu à l'unanimité

**Suppléants :**

Madame ARIBERT Dominique (LPO) élue à l'unanimité

Monsieur HERVE Joseph (ERB) élu à l'unanimité

Monsieur MARIE Daniel (UNAN) élu à l'unanimité

Monsieur REDUREAU Jean-Yves (FFESSM) élu à l'unanimité

**Observations : néant**

**Le présent procès-verbal de dépouillement et de recensement des votes est clos à 11 heures**

Fait à Brest, le 26 juillet 2012

Le Préfet Maritime de l'Atlantique

Jean-Pierre LABONNE

Fait à Nantes, le 27 JUL. 2012

Le Préfet de la Région Pays de la Loire

Christian GALLIARD de LAVERNÉE